



AD MAJOREM PROPRIAE GLORIAM

EMPIRE DE LA BASSE CHESNAIE

Décret impérial N°2025-10 du 01 Novembre 2025

ORGANISATION DE L'ARMÉE IMPERIALE

Vu le titre VIII de la Constitution du 2 décembre 1996,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer la hiérarchie au sein de l'armée impériale

Considérant qu'il est nécessaire de déterminer l'aspect visuels des grades et uniformes des militaires composant l'armée impériale,

Nous, Empereur de la Basse Chesnaie, Roi des Glénan, par la grâce de Dieu, décrète et décrétons :

Article 1

- La hiérarchie des militaires de l'armée impériales est fixée comme suit :

L'Empereur, commandant en chef,

Les princes impériaux, commandants en second,

Le Connétable,

Les Maréchaux de l'Empire,

Les officiers Généraux, compris les adjudants généraux,

Les officiers supérieurs,

Les officiers subalternes,

Les sous-officiers

Les hommes du rang

Article 2

Les insignes de grades concernant la famille impériale et les officiers généraux sont fixés comme suit :

Les insignes de grades concernant les sous-officiers et les hommes de la ligne sont fixés comme suit :

